



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 3 mars 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 3 mars 2015 à 19h00.

|            |                       |                  |
|------------|-----------------------|------------------|
| Présents : | M. Gilbert Rivard     | Maire            |
|            | M. Alain Letarte      | Conseiller no.1  |
|            | M. Sylvain Audet      | Conseiller no.2  |
|            | M. Richard Thiboutot  | Conseiller no.4  |
|            | Mme Solange Gamache   | Conseillère no.6 |
| Absents :  | M. Jean-Pierre Julien | Conseiller no.3  |
|            | Mme Sylvie Lafortune  | Conseillère no.5 |

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.465-2015**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet  
Mardi le 3 mars à 19h00**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Séance régulière du 3 février 2015

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Marche de repérage

4.2 Soirée d'échanges : « créer des environnements favorables à la santé de nos familles »

4.3 Demande contribution : Place aux Jeunes

4.4 Cercle des Fermières de Duparquet

4.5 Bénévoles émérites à Bibliothèque municipale

## **5. FINANCES**

- 5.1 Date du dépôt du rapport financier 2014 et le rapport du vérificateur externe
- 5.2 Approbation de la liste des comptes du mois de février 2015 : (72 262,11\$)

## **6. AFFAIRES COURANTES**

- 6.1 Appui aux municipalités dévitalisées
- 6.2 Appui à la Société canadienne du cancer : mois de la jonquille
- 6.3 Indexation du salaire des employés pour 2015
- 6.4 Service de sécurité incendie : résultat pointage
- 6.5 Crédit de tarification pour démolition
- 6.6 Projet « Parc intergénérationnel »

## **7. RÈGLEMENTS**

- 7.1 Avis de motion pour un règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Rapide-Danseur à Duparquet et dépôt d'un projet de règlement;
- 7.2 Avis de motion pour un règlement fixant le traitement des élus et présentation d'un projet de règlement;

## **8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **9. PAROLE AU PUBLIC**

## **10. DIVERS**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Rés.466-2015**

#### **3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 2015**

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2015.

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 MARCHE DE REPÉRAGE**

Dans le cadre du programme à pied, à vélo, ville active la Ville est invitée à participer à la marche de repérage pour l'école primaire. Les élus municipaux sont les bienvenus.

#### **4.2 SOIRÉE D'ÉCHANGES : « CRÉER DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ DE NOS FAMILLES »**

Invitation aux membres du conseil de la part d'Action-Santé ainsi que de Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue à participer à une soirée d'échanges sur des partenariats afin de créer des environnements favorables à la santé de nos familles; la date à retenir est le 12 mars à 17h30 (endroit à déterminer)

#### **4.3 DEMANDE CONTRIBUTION : PLACE AUX JEUNES**

**Rés.467-2015**

Carrefour Jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest ainsi que le Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire du Lac Abitibi s'unissent pour solliciter la participation de la Ville de Duparquet à titre de partenaire dans le projet « Place aux Jeunes »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement que la Ville de Duparquet contribue pour un montant de 50 \$ au projet « Place aux Jeunes » Abitibi-Ouest.

#### 4.4 CERCLE DES FERMIÈRES DE DUPARQUET

Le cercle des Fermières de Duparquet désire souligner l'événement historique du 100<sup>ième</sup> anniversaire des Cercles des Fermières du Québec;

#### Rés.468-2015

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement d'autoriser les artisanes du Cercle des Fermières de Duparquet à décorer avec un tricot graffiti de couleurs vives, les rampes de la Bibliothèque au 54 rue Principale.

#### 4.5 BÉNÉVOLES ÉMÉRITES À BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

#### Rés.469-2015

Dans le cadre de la reconnaissance du bénévolat à la Bibliothèque municipale, 2 personnes bénévoles seront honorées et remerciées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot et résolu unanimement que la Ville contribue pour un montant de 50,00 \$ avec le réseau Biblio pour honorer le bénévolat à la Bibliothèque municipale.

### FINANCES

#### 5.1 DATE POUR DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

#### Rés.470-2015

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté unanimement d'arrêter la date du 23 mars 2014 à 19h30 pour une séance extraordinaire pour le dépôt et l'adoption du rapport financier 2014 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

#### Rés.471-2015

#### 5.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2015 : (72 262,11 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 72 262,11 \$.

### Comptes à payer en février 2015

| FOURNISSEUR               | DESCRIPTION                              | MONTANT      |
|---------------------------|--|--------------|
| Alain Gagné               | Contrat Neige                            | 1 766,30 \$  |
| Aréo-Feu                  | Trousse Premier Soins                    | 47,34 \$     |
| Aréo-Feu                  | Vêtements /Accessoires                   | 8 242,79 \$  |
| Aspirateur Pompe          | Produits entretien ménage                | 78,05 \$     |
| Buro Concept              | Papeterie                                | 202,32 \$    |
| Costello Donald           | Contractuel                              | 450,00 \$    |
| Costello Donald           | Bris Desmarais /Pompe                    | 253,00 \$    |
| Costello Donald           | Contractuel                              | 450,00 \$    |
| Costello Donald           | Pompe                                    | 368,00 \$    |
| De Blois, Bérubé, Lavigne | Arpentage Rg 7                           | 13 276,86 \$ |
| Eldorado Gold mine        | Remb. Taxe foncière Garage               | 85,47 \$     |
| Eldorado Gold mine        | Remb. Taxe foncière Hôtel de Ville       | 2 547,74 \$  |
| Florent Bédard            | Transport Pépinière (Val d'Or-Duparquet) | 790,46 \$    |
| Garage Martin Macameau    | Essence                                  | 97,06 \$     |
| Garage Martin Macameau    | Essence                                  | 113,54 \$    |

|                              |                           |              |
|------------------------------|---------------------------|--------------|
| Garage Lacroix               | Entretien préventif       | 273,57 \$    |
| Groupe Ultima                | Assurance                 | 20 137,00 \$ |
| Gilbert Rivard               | Frais Déplacement         | 46,40 \$     |
| Industrie canada             | Renouvellement Licence    | 123,00 \$    |
| Larouche Bureautique         | Copies                    | 332,21 \$    |
| Les Entreprises JLR          | Contrat Cueillette        | 2 346,48 \$  |
| Mathieu Guillaume            | Remb Taxe trop Payer      | 52,69 \$     |
| M Roy Electrique             | Patinoire                 | 226,27 \$    |
| M Roy Electrique             | Pompe                     | 3 814,87 \$  |
| Norfil                       | Produit Entretien         | 83,49 \$     |
| Orizon Mobile                | Téléavertisseur / Pompier | 5 533,75 \$  |
| Petite Caisse                | Remb. au 31 Décembre      | 166,26 \$    |
| Produit Pétrolier PPH        | Centre des Loisirs        | 342,49 \$    |
| Produit Pétrolier PPH        | Garage                    | 1 087,61 \$  |
| Produit Pétrolier PPH        | Centre des Loisirs        | 931,34 \$    |
| Produit Pétrolier PPH        | Bibliothèque              | 747,10 \$    |
| Produit Pétrolier PPH        | Garage                    | 1 100,00 \$  |
| Produit Pétrolier PPH        | Centre des Loisirs        | 846,49 \$    |
| Pneus G.B.M                  | Camion Pompier            | 970,85 \$    |
| Registre Foncier             | Avis de Mutation          | 4,00 \$      |
| Société Assurance Automobile | Permis Circulation        | 283,00 \$    |
| Société Assurance Automobile | Plaques                   | 3 268,25 \$  |
| Techni-lab                   | Analyses                  | 316,18 \$    |
| Xylem                        | Pièces                    | 459,88 \$    |
| TOTAL                        |                           | 72 262,11 \$ |

## 6. AFFAIRES COURANTES

### 6.1 APPUI AUX MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire M. Pierre Moreau a annoncé le 3 février dernier que le programme du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, qui était en vigueur depuis 2009, ne serait pas reconduit;

**ATTENDU QUE** six (6) municipalités d'Abitibi-Ouest sont considérées comme dévitalisées et bénéficieraient de ce programme, soit Normétal, Val St-Gilles, St-Lambert, Chazel, Roquemaure et Taschereau;

**ATTENDU QUE** la fin du programme est très inquiétante et menace le développement du territoire de l'Abitibi-Ouest dans son ensemble, particulièrement le secteur nord où quatre (4) des municipalités dévitalisées s'y trouvent;

**ATTENDU QUE** la réalité rurale ne peut être comparée à la réalité urbaine et être évaluée selon les mêmes critères puisqu'elles sont fondamentalement différentes;

**ATTENDU QUE** la recommandation du président du Conseil du patronat du Québec, M. Yves-Thomas Dorval, de mettre en place des mesures pour inciter la migration des municipalités rurales vers les grands centres est aberrante et démontre une profonde incompréhension de la ruralité;

**ATTENDU QUE** chaque municipalité, même très petite, possède une identité qui lui est propre teinté par sa culture et son histoire et que ce fait devrait être perçu comme une force plutôt qu'une faiblesse;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, appuyé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu à l'unanimité :

**Rés.472-2015**

**QUE** la Ville de Duparquet demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire M. Pierre Moreau de faire d'une priorité le développement rural en considérant ses particularités et ses besoins par la création de nouveaux outils de levier social et économique. De surcroît, les municipalités dévitalisées devraient être parties prenantes de l'élaboration de ces outils à leur mise en application, car ce sont les municipalités dévitalisées qui connaissent le mieux leur réalité.

**6.2 APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER : MOIS DE LA JONQUILLE**

Avril est le Mois de la jonquille

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**Rés.473-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot et résolu unanimement de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**6.3 INDEXATION DU SALAIRE DES EMPLOYÉS POUR 2015**

Le conseil souhaite confirmer l'augmentation salariale des employés municipaux pour l'année 2015 ;

**Rés.474-2015**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté unanimement que l'indexation salariale des employés municipaux consiste à indexer le salaire de 2% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette indexation est incluse aux prévisions budgétaires 2015.

#### 6.4 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : RÉSULTAT DU POINTAGE

La brigade des pompiers faisant partie du Service des incendies de Duparquet ont reçu 2 000 \$ pour le pointage 2014. Le présent conseil prend connaissance de la distribution de ce montant au mérite parmi les membres de la brigade ainsi que les autres dépenses.

#### 6.5 CRÉDIT DE TARIFICATION POUR DÉMOLITION

Suite à la démolition d'un bâtiment, un citoyen (matricule 2573 18 4923) demande de créditer le montant de la tarification des matières résiduelles, l'aqueduc, la police ainsi que le service incendie pour les années 2013 et 2014. Ceci se justifie par le fait que le bâtiment était inhabitable pendant ces deux années.

#### Rés.475-2015

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement que suite à la démolition du bâtiment, de créditer les tarifs énumérés ci-haut pour les années 2013-2014.

#### 6.6 PROJET « PARC INTERGÉNÉRATIONNEL »

Monsieur le maire présente le rapport final à la MRC Abitibi-Ouest concernant le projet de « Parc intergénérationnel » dont le financement avait été octroyé dans ce cadre.

#### Rés.476-2015

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté unanimement d'approuver l'achat d'équipement du Parcours Santé qui consiste en deux stations autonomes pour adultes de 18 à 98 ans ;  
De plus, le conseil est unanime pour approuver le coût final de ce projet de 8 818,95\$ dont la contribution du « Pacte rural est de 5 869,89 \$.

Les crédits pour l'achat des équipements dans le cadre du pacte rural apparaissent aux prévisions budgétaires 2015.

### 7. RÈGLEMENTS

#### 7.1 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDE-DANSEUR À LA VILLE DE DUPARQUET ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

#### AVIS DE MOTION

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Alain Letarte pour un règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Rapide-Danseur à la Ville de Duparquet et monsieur le conseiller Alain Letarte dépose le projet de règlement.

#### 7.2 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

#### AVIS DE MOTION

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Alain Letarte pour le règlement 02-2015, règlement fixant le traitement des élus et monsieur le conseiller Alain Letarte fait la présentation dudit règlement.

## **8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Monsieur le conseiller Alain Letarte informe sur le comité de pilotage pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement communautaire; ce comité est formé des gens du milieu. Dans la démarche, le comité de pilotage étudie la situation sociale, économique et environnementale de Duparquet. Il y aura un sondage à la population.

Monsieur le conseiller Sylvain Audet nous parle de l'excursion de d'environ cinquante motoneigistes sous le thème « la traversée des zels » a fait un arrêt à Duparquet samedi dernier.

Madame la conseillère Solange Gamache nous informe que le comité des Loisirs organise le « Party des années '80 » pour samedi le 21 mars 2015, au Centre des Loisirs.

De plus, madame la conseillère recommande de consulter le calendrier des activités dans le cadre du « Défi-Santé 5-30 », soit sur le site web de la Ville ou sur le profil facebook des Loisirs de Duparquet.

Monsieur le maire Gilbert Rivard, quant à lui, informe la population que la MRCAO a négocié avec le plus bas soumissionnaire Multitech de Rouyn-Noranda un prix le plus bas à 67\$ la tonne (comparativement au prix payé par d'autres municipalités de 92\$ la tonne) pour l'enfouissement des matières recyclables.

## **9. PAROLE AU PUBLIC**

Un citoyen est insatisfait du dénouement et des réponses obtenues de la DG relativement à son projet de location d'espaces à l'Hôtel de Ville.

Un autre citoyen questionne qu'en est-il de l'avenir de Duparquet et la question des municipalités dévitalisées.

## **10. DIVERS**

En qualité de secrétaire-trésorière, les membres du conseil sont avisés, qu'en vertu de l'article 317 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, on constate la vacance du poste de conseiller au siège no.3 parce qu'il y a 90 jours d'absence aux réunions du conseil. En ce sens, la commission municipale sera avisée de ce fait à moins que le conseil décide de prolonger le délai de 90 jours, toujours en vertu de l'article 317.

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés.477-2014**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 30.